

## Maman, citoyenne à plein temps !

Cet écrit expose une vision du concept de « citoyenneté » à partir de trois points de vue, soit celui de l'Etat, celui d'une équipe d'animation et enfin celui d'une citoyenne (qui n'en est pas une). Plus particulièrement, l'intention est de souligner ce que représente être citoyen.ne dans un quartier.

Une première investigation a été effectuée afin d'appréhender le concept d'un point de vue législatif.

La Constitution fédérale apporte à elle seule deux définitions de la citoyenneté.

D'une part, elle affirme qu' « à la citoyenneté suisse, toute personne qui possède un droit de cité communal et le droit de cité du canton. » (Art. 37). Le droit de cité est un terme signifiant les droits civiques, soit principalement le droit de vote. A donc la citoyenneté suisse, toute personne pouvant voter au niveau communal et cantonal.

Cette vision de l'état est très proche du sens étymologique du terme citoyen, Civis, qui signifie justement droit de cité. « La citoyenneté [alors] est l'état de citoyen.ne. C'est être reconnu.e comme membre d'une société et de participer à la vie politique ». (site web toupie.org, le 16 juin 2018).

Par ailleurs, la citoyenneté par les droits civiques est la plupart du temps encore lié à la nationalité suisse. En effet, certains cantons, comme Genève, ont accordé des droits civiques à certains non-suisse au niveau communal, mais aucun n'en accorde au niveau cantonal: « Sont titulaires du droit d'élire, de voter et de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan communal les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins. » (Constitution genevoise, Art 48)

D'autre part, La Confédération helvétique nuance la définition de la constitutions fédérale sur son site internet en y incluant également « la participation politique au sens large », c'est à dire « un travail autonome, par exemple, en faveur du quartier où l'on habite, mais aussi au sein d'associations, de groupements et de commissions au niveau local ou national. Les gens vivent ainsi une citoyenneté active, parce qu'ils s'engagent en faveur de leur environnement ou réfléchissent sur les développements essentiels de la société» (consulté le 09.04.2018 sur [www.admin.ch](http://www.admin.ch)).

Cette citoyenneté active est accessible à tous.te.s les habitant.e.s. Par exemple, dans la Charte Cantonal des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartiers, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève, au sous chapitre 4.2, il est écrit que les centres s'engagent à créer « des espaces de rassemblement communautaire [...] dans lesquels des habitants peuvent se rencontrer, animer la vie du quartier, débattre au sujet de son aménagement et défendre sa qualité de vie ».

**Une recherche sur le terrain s'est par ailleurs mise en place dans la ville de Vernier, plus précisément dans l'un de ses cinq centres loisirs FASE ; la maison de quartier des libellules (MQL). La citoyenneté active est une place importante dans ce contexte.**

Premièrement, car la population de la commune est constituée presque à moitié par des

personnes sans nationalité suisse. Cela initie des enjeux en terme d'intégration.

En effet, malgré le fait que depuis 2001, aie été accordée la citoyenneté aux non-suisse sous les même critères que ceux décrits dans la constitution genevoise, seul 18% de la population peut voter. Les services sociaux ont donc mis en avant l'engagement et la participation à la vie dans la commune avec plusieurs autres dispositifs.

Deuxièmement, car la MQL donne une importance, dès son commencement en 2010, à la participation des habitant.e.s pour qu'ils.elles investissent le lieu.

Le quartier voit naître dans les mêmes années un projet de réaménagement des immeubles ainsi qu'une équipe de travailleurs sociaux hors mur tous deux focalisé sur le pouvoir d'agir des gens.

Il est important de noter que l'équipe d'animation actuelle de la MQ mobilise une vision de la citoyenneté dans sa pratique. Celle-ci alimente autant son savoir être que son savoir faire. Pour elle, les habitant.e.s sont citoyen.ne de manière évidente à l'intérieur de la MQL, puisque chacun.e y a sa place, qu'importe sa situation personnelle. L'équipe accueille ainsi tout le monde avec une grande considération.

A l'extérieur des murs de la MQL, le rôle de citoyen.ne actif.ve est un enjeu, puisqu'elles.ils doivent comprendre le système sur de multiples plans. Pour répondre à ce besoin, les animateur.trice.s proposent un accompagnement, notamment en ayant mis en place des cours de français. Troisièmement, la MQL a fait d'une pratique quotidienne l'encouragement à « la participation politiques au sens large ». Cela commence pour les enfants des trois écoles de la commune par à un grand rallye dans celle-ci, appelé « Ethnopoly », afin d'en découvrir les différent.e.s acteur.trice.s et usager.ère.s

Enfin, Saïda Duru, une maman habitant les Libellules depuis sept ans et qui est devenue, entre autre, trésorière au comité de la maison de quartier, a donné son avis sur le sujet.

Lors d'une discussion avec une autre maman, celles-ci ont été d'accord pour affirmer « qu'être maman, c'est être citoyenne à plein temps ! »

Réinterrogée sur le sujet quelques temps plus tard, Mme Duru s'explique. Pour elle, le rôle de maman, et de papa aussi, fait de la personne un.e citoyen.ne.

En effet, celle-ci s'engage sur de longues années et contribue au bon fonctionnement de la société en mettant au monde des enfants et en les éduquant pour en faire les futur.e.s citoyen.ne.s, les adultes qui feront tourner la société de demain.

De plus, la maman souligne l'importance des valeurs transmises aux enfants tels que le respect et la considération des autres.

Elle explique sa représentation de la citoyenneté en affirmant d'une part, que « voter, si on n'a pas une opinion formée, si on a pas appris les valeurs importantes, c'est vide » et d'autre part, qu'elle se sent citoyenne par son implication dans plusieurs comités et ce malgré qu'elle n'aie pas de droits civiques.

Ces propos rappelle la définition d'une part de « politique au sens large », car l'action d'éduquer émerge, la plupart du temps, de manière autonome et car c'est un engagement, selon Mme Duru, en faveur de son environnement. D'autre part ils peuvent être estimés comme proposant une citoyenneté plus intégrante, plus accessible, car la procréation est un pouvoir d'agir en soit ; sans humains qui naissent, pas de société, et rappelant ainsi que notre démocratie est et devrait continuellement être construite, comme dirait Nelson Mandela, pour nous, avec nous et donc pas contre nous, tous et toutes.

Au bout du compte, la citoyenneté peut être définie comme un processus en plusieurs étapes, dont certaines sont reconnues par la loi et d'autres pas. Deux de ces dernières ont été identifiées dans la MQL. D'une part, les habitant.es mettent au monde des enfants qui contribueront au fonctionnement de la société et les éduquent. D'autre part, celles.ceux-ci vivent une participation encrée dans leur quartier et accompagnée dans les MQ par les équipes d'animation.

Un obstacle, parmi d'autres, à cet engagement citoyen a été souligné dans cet article, il s'agit de la constitution fédérale qui limite la citoyenneté à la nationalité suisse.

Ces constats interrogent sur la qualité de reconnaissance de la citoyenneté active dans notre démocratie.

Ne serait-il pas pertinent de plus la valoriser ? Si oui, comment ? Et à quel niveau politique ?

## **Bibliographie**

### Lois

Constitution Fédérale, RS 101 (1999), consultée le 10.04.2018 sur [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

Constitution Genevoise, RS 131.234 (2012), consultée le 22.06.2018 sur [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

### Articles

Donzelot & Epstein (2006), Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine, dans *Esprit*, n°326, p.5-34.

Piguet (2015), Des citoyens potentiels par milliers !, *Terra Cognita : Revue suisse de l'intégration et de la migration* 27, p. 90-92.

### Divers

Libois, J. & Armbuster Elafiti, U. & Rouget, E. & Wariynski, D. & Junod, R. & Menghini, M. (2010) Déclaration pour l'animation socioculturelle, affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels, (2010) Haute Ecole de Travail Social (Genève)

Charte Cantonal des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartiers, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève (200 ?), Genève : commission cantonale des centres de loisirs et de rencontre